

ASSOCIATION

26- Attribution subventions exceptionnelles et annuelles 2019.

Dans le cadre des actions qu'elle mène pour le développement des activités culturelles, sportives, éducatives, économiques ou sociales, la Ville de Thiers propose d'accorder à trois associations œuvrant en ce domaine et ayant déposé une demande, des subventions supplémentaires à hauteur de 35 400 €.

LA FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie)

La volonté de la Ville de Thiers de soutenir les actions portées par la FNACA et leur demande pour l'obtention d'une subvention destinée à lui permettre de palier à son déficit et de faciliter leur fonctionnement.

Le Conseil Municipal attribue à la FNACA, une subvention d'un montant de 400 € (Quatre Cents Euros).

L'ASSOCIATION THIERS CINEMA

La volonté de la Ville de Thiers de soutenir les actions portées par l'association « Thiers Cinéma », pour son rôle important dans la mise en place du parcours culturel et d'attractivité du centre-ville et leur demande pour l'obtention d'une subvention d'équilibre pour l'exercice en cours de l'année 2019.

Le Conseil Municipal attribue à l'association « Thiers Cinéma » une subvention exceptionnelle de 15 000 € (Quinze Mille Euros).

L'ASSOCIATION « INSERFAC EBE »

La volonté de la Ville de Thiers de soutenir les actions portées par l'association « INSERFAC EBE », visant à résorber le chômage de longue durée et leur demande pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de leur création et selon la convention pluriannuelle d'objectifs.

Le Conseil Municipal attribue à l'association « INSERFAC EBE » une subvention de 20 000 € (Vingt Mille Euros).

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de ces subventions annuelles et exceptionnelles dont les crédits sont prévus au budget principal 2019.

Rapporteur : Hanifé OZKAN

APPROBATION A L'UNANIMITE